

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2019

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>en exercice..... 61 présents..... 41 procurations..... 13 absents 7 Suffrage exprimé ... 54</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le VINGT DEUX MAI, à vingt heures et trente minutes,</p> <p>Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 16 Mai 2019 et par affichage du 16 Mai 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.</p>
---	---

Étaient présents :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Andilly : • Attainville : • Bouffémont : • Deuil-la Barre : • Domont :
 • Enghien-Les-Bains :
 • Ezanville : • Groslay : • Margency : • Moisselles : • Montlignon : • Montmagny : • Montmorency : • Piscop : • Saint-Brice-sous-Forêt : • Saint-Gratien : • Saint-Prix : • Soisy-sous-Montmorency : | <p>Annie GUIDEZ (<i>suppléante</i>),
Odette LOZAÏC,
Claude ROBERT, Michel LACOUX,
Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER,
Frédéric BOURDIN (<i>à partir du rapport n°2</i>), Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN,
Philippe SUEUR, François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON (<i>aux rapports n° 1 à 30</i>),
Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
Christian RENAULT,
Véronique RIBOUT,
/
Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF,
Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD,
Christian LAGIER,
Alain LORAND, Virginie HENNEUSE,
Julien BACHARD, Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN, Natacha VIVIEN,
Gérard BOURSE,
Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, François ABOUT,</p> |
|--|---|

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Dominique PETITPAS à Muriel SCOLAN, Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER, Fabrice FLEURAT à Frédéric BOURDIN, Xavier CARON à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET (*aux rapports n° 31 à 39*) ; Alain GOUJON à Luc STREHAIANO ; Marie MOREELS à Muriel HOYAUX ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; William DEGRYSE à Alain LORAND ; Patrick BALDASSARI à Christian LAGIER ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Natacha VIVIEN ; Didier LOGEROT à Karine BERTHIER ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Bania KRAWCZYK à François ABOUT.

Absents : Fabrice RIZZOLI ; Frédéric BOURDIN (*au rapport n° 1*) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Didier ARNAL ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Luc-Eric KRIEF est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RIVES DE SEINE INITIATIVES POUR L'ANNEE 2019

PJ : projet de convention

M.

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190522-DL2019-05-22_10
-DE
Date de télétransmission : 28/05/2019
Date de réception préfecture : 28/05/2019

EXPOSÉ DES MOTIFS

Un des rôles majeurs de PLAINE VALLEE est d'appuyer et coordonner les différents acteurs et les différentes actions sur le territoire en matière d'entrepreneuriat afin d'optimiser les dispositifs. Ainsi, PLAINE VALLEE mène et encourage des actions d'information et de sensibilisation à la culture entrepreneuriale, d'accompagnement à la structuration de projet et d'aide au test d'activités.

De plus, dans le cadre du contrat de ville de la communauté d'agglomération, signé le 29 juin 2015, l'axe stratégique n°2 du pilier développement économique est de « Lever les freins à la création d'entreprise et susciter l'envie d'entreprendre ». Un des objectifs opérationnels est de développer l'accompagnement et le financement des projets de création d'entreprise des habitants des quartiers prioritaires.

L'association Rives de Seine Initiatives est un centre de formation existant depuis 2002, qui œuvre dans le champ de l'insertion professionnelle et la création d'activité. La Couveuse des Rives de Seine, portée par l'association Rives de Seine Initiatives, accompagne depuis 2005 des porteurs de projet dans le lancement de leur activité. Elle propose ses services aux porteurs de projet des secteurs marchands et non marchands, avec un statut d'entrepreneur à l'essai, c'est-à-dire que le porteur de projet peut tester en grandeur réelle son activité, se former au « métier » de chef d'entreprise dans un cadre sécurisé.

Les résultats positifs de l'accompagnement des porteurs de projet du territoire mis en œuvre par l'association dans le cadre de la couveuse d'activité et l'animation d'ateliers collectifs, incitent PLAINE VALLEE à s'engager dans une nouvelle démarche partenariale pour un an.

Ainsi, en 2018, Rives de Seine Initiatives a accompagné 31 porteurs de projet du territoire en couveuse, dont 14 nouvelles entrées. A la fin de l'année, l'association comptabilisait 12 porteurs de projet en cours d'accompagnement et 19 sortis de la couveuse d'activité. Ces 8 mois d'accompagnement ont permis à ces derniers de créer leur entreprise pour 10 d'entre eux, 7 ont retrouvé un emploi salarié et 2 ont abandonné, soit 90 % d'issue positive.

L'association a également animé 7 ateliers collectifs au cours de l'année 2018 et un café créa sur la thématique de l'entrepreneuriat au féminin au sein de l'Espace Saint Exupéry à Montmagny, avec une moyenne de 10 participants par atelier.

Ce bilan justifie donc de contractualiser à nouveau avec Rive de Seine Initiatives au titre de l'année 2019 sur le territoire de Plaine Vallée pour favoriser l'accès aux porteurs de projets du territoire aux services de la couveuse d'activités, et recourir aux compétences de l'équipe de l'association, pour animer des sessions d'accompagnement collectives pour les créateurs en phase d'émergence de projet, suivis par la conseillère en amorçage de projet de l'agglomération.

Le projet de convention ci-joint détaille les engagements respectifs des deux partenaires.

Sur le plan financier, la subvention annuelle à verser est d'un montant de 5 000 €.

Les commissions du développement économique et de l'emploi et des finances et de l'administration générale réunies respectivement le 13 mai et le 14 mai 2019 ont émis un avis favorable sur ce dossier.

CECI EXPOSE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

H,

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190522-DL2019-05-22_10 -DE Date de télétransmission : 28/05/2019 Date de réception préfecture : 28/05/2019
--

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU les statuts et les actions à conduire par l'association Rives de Seine Initiatives,

VU le projet de convention de partenariat entre Plaine Vallée et l'association pour l'année 2019,

CONSIDERANT que les activités de l'association Rives de Seine Initiatives s'inscrivent dans le programme d'action de la communauté d'agglomération en vue notamment de développer l'accompagnement et le financement des projets de création d'entreprise des habitants des quartiers prioritaires,

CONSIDERANT le dispositif de « La Fabrique à Entreprendre » de Plaine Vallée mis en place avec Le Groupe Caisse des Dépôts Banque des Territoires pour garantir un parcours de qualité et de proximité aux porteurs de projet de création d'entreprises de Plaine vallée,

CONSIDERANT l'avis favorable des commissions du développement économique et de l'emploi et des finances et de l'administration générale,

Sur proposition de Madame RIBOUT, Vice-présidente déléguée à l'Entrepreneuriat, entendue dans l'exposé des motifs,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec l'Association Rives de Seine Initiatives pour l'année 2019 et **AUTORISE** sa signature par le Président.

Article 2 : **OCTROIE** au fonctionnement de Rives de Seine Initiatives une subvention d'un montant de 5 000 € pour l'année 2019.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2019 au compte 90/6574.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.



Le Président,

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190522-DL2019-05-22_10
-DE
Date de télétransmission : 28/05/2019
Date de réception préfecture : 28/05/2019

Acte publié ou notifié le 31/05/2019
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Patrice CIROT

Acte à classer

DL2019-05-22_10

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-28T11-37-47.00 (MI217164671)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190522-DL2019-05-22_10-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Signature de la convention de partenariat avec l'
Rives de Seine Initiatives pour l'année 2019

Date de décision : 22/05/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. attribuées aux personnes morales de droit privé (associations)Acte : 10_Aso Rives de
Seine_Convention partenariat
2019.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

10.1 Projet
convention RDSI 2019.PDF Type PJ : 99_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

10.2 Budget prev.
COUVEUSE 2019 2
(1).PDF Type PJ : 99_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/19 à 11:37

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 28/05/19 à 11:37

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 28/05/19 à 11:48

